

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20220505-10-DE
Date de télétransmission : 20/05/2022
Date de réception préfecture : 20/05/2022

République Française

Meurthe-et-Moselle

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
45	36	36 + 8 pouvoirs

Date de convocation

29 Avril 2022

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 5 Mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq Mai à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Marie-José AMAH, Pascal BARTOSIK, Pascal BECK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, William GRAFF, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Chantal KIPPER, Antony KUHN, Patrice LEOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Denis MACHADO, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Odile SCHMITT, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Rémi WAGNER.

Absents : Carole SALEUR.

Représentés : Laetitia ASCHBACHER par Ludovic LEGGERI, Sylvie GAMEL par Chantal PELLENZ, Céline GEOFFROY par Antony KUHN, Catherine LESAINE par Jean-Jacques MAXANT, Francis MAUGRAS par Laurent TROGRIC, François ROUGIEUX par Sébastien DOSE, Alain SOLDNER par Pierre JULIEN, Dominique VOINSON par Denis MACHADO.

Monsieur Valentin DETHOU a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Projet de méthanisation : Recrutement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour définir un Appel à Manifestation d'Intérêt

N° de délibération : 10

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
36	44	44	0	0	0

Rapporteur : MME BEGORRE MAIRE

Dans le cadre de son plan climat air énergie territorial et d'un territoire neutre en carbone à l'horizon 2050, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey souhaite développer son potentiel d'énergie renouvelable à travers un mix énergétique diversifié. Afin de répondre à ses objectifs, le Bassin de Pompey a initié de nombreuses actions telles que des démarches d'écologie industrielle et territoriale, le renouvellement de sa labellisation « Territoire Engagé Transition Écologique » (ex-Citergie) en 2021 ou encore le développement de projets renouvelables. C'est dans ce cadre et à la suite de l'établissement d'un catalogue de synergies inter-entreprises du territoire qu'a émergé l'idée de créer une unité de méthanisation permettant de traiter, entre autres, les déchets organiques méthanisables de certaines entreprises. Cette première étape a été suivie d'une étude de faisabilité menée en 2020/2021 (subventionnée à hauteur de 70% par le programme CLIMAXION) qui a servi à identifier des solutions techniques, économiques et réglementaires.

À la suite de cette étude, un scénario s'est dégagé en particulier : il s'agit d'une unité de méthanisation dite « centralisée » sur le territoire, alimentée à partir de 60% d'effluents d'élevage provenant de l'est et de l'ouest de la rivière de la Moselle. Ce scénario n'est pas contraint à des problématiques d'épandage du digestat car les surfaces potentiellement épandables sont suffisantes. La production de biométhane pourra être injectée dans le réseau GRDF à coût maîtrisé d'après l'étude (réseau très bien développé sur le territoire).

Si cette proposition semble la plus intéressante (gisements plus importants et donc rentabilité garantie), aucune exploitation ou groupement d'exploitations n'a exprimé le souhait de porter une telle initiative. En effet, les acteurs du territoire ont simplement évoqué leur volonté de participer en apportant de la matière méthanisable. A noter qu'en parallèle, plusieurs développeurs privés ont manifesté leur intérêt de développer un projet sur notre territoire.

Aussi, à l'issue de la présentation de ces résultats en comité de pilotage, soucieux d'exploiter ce potentiel afin de répondre aux objectifs de production d'énergies renouvelables, les élus ont émis le souhait d'étudier les possibilités de développement d'un tel projet avec un pilotage de la collectivité afin de veiller et de maîtriser les conditions de déploiement.

Un tel projet nécessite le recrutement d'une Assistance à Maitrise Ouvrage pour établir :

- La sélection du partenaire (rédaction de l'AMI, analyses des offres des développeurs, audition des candidats, échanges, choix et rédaction d'une convention de partenariat).
- La possibilité d'étudier la création d'une société de projet pouvant mobiliser les acteurs publics le cas échéant.

Le budget prévisionnel de ces deux premiers points s'élève à 35 000€.

De manière optionnelle, le Bassin de Pompey pourra aussi envisager un suivi du projet par l'AMO uniquement sur le processus méthanisation (assistance administrative, suivi des études d'exécution, des travaux etc.) pour un budget supplémentaire estimé à 30 000€.

Les réflexions à venir permettront aussi de travailler à la gouvernance du projet poursuivant ainsi la volonté exprimée au travers du Plan Climat Air Energie Territorial d'inclure une participation citoyenne dans le cadre des projets de production d'énergie renouvelable. Ceci permettrait un meilleur portage et une meilleure acceptation des différents projets qui pourraient émerger.

L'ensemble des financeurs possibles pour un tel projet seront mobilisés tant pour le portage de cette étude que pour l'accompagnement opérationnel du projet par la suite.

Je vous laisse le soin d'en délibérer,

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à engager le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de cet appel à manifestation d'intérêt.

AUTORISE le Président à solliciter l'ensemble des financeurs possibles pour le lancement de cette étude.

AUTORISE le Président à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRLIC

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20220505-10-DE
Date de télétransmission : 20/05/2022
Date de réception préfecture : 20/05/2022